

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

SECRETARIAT GENERAL

Travail – Justice – Solidarité

DU GOUVERNEMENT

322

DÉCRET D/2019/..... /PRG/SGG

**PORTANT APPROBATION DE LA LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DES
TRANSPORTS**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/ AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi L/2018/023/AN du 20 juin 2018, portant Code de la Route de la République de Guinée ;

Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2018/186/PRG/SGG du 23 août 2018, portant attributions et organisation du Ministère des Transports ;

Vu le rapport final de l'étude du Plan de Déplacement Urbain de Conakry daté de juin 2019 ;

Vu les Résolutions du Conseil Interministériel du mardi 17 septembre 2019

DÉCRÈTE

Article Premier : Est approuvée la Lettre de Politique Sectorielle des transports pour la période 2019-2040.

Article 2 : Tous les documents de planification ou de stratégie, et tous les plans d'action qui seront préparés à compter de la date de signature du présent décret, pour quelque secteur ou sujet que ce soit, devront prendre en compte les orientations et les objectifs fixés par cette lettre de politique.

Article 3 : Le Premier Ministre, le Ministre des Transports, le Ministre des Travaux Publics, le Ministre du Plan, le Ministre des Finances, le Ministre Chargé du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 05 DEC 2019



Pr Alpha CONDE